

# Améliorer le traitement des gains de détention et des pertes sur créances dans les comptes nationaux

16<sup>ème</sup> colloque de l'association de comptabilité nationale  
7-9 juin 2017

Dominique Durant  
Banque de France

# Plan

1. Traitement des plus ou moins values et pertes liées au défaut en comptabilité nationale
2. Hicks: un concept de revenu alternatif
3. Gains de détention et revenu anticipé intégré ponctuellement au revenu en comptabilité nationale
  1. Gains sur opérations sur titre et de change
  2. Stockage saisonnier
4. Proposition # 1: Étendre le traitement des bénéfices réinvestis sur investissements directs à tous les actionnaires
5. Proposition # 2: Réduire les SIFIM des pertes anticipées sur crédits

Référence: Reinsdorf M., Durant D., Hood K., Nakamura L. "Improving the treatment of holding gains and default losses in national accounts", à paraître dans la Review of Income and Wealth - 2017

# Traitement des plus et moins-values et pertes liées au défaut en comptabilité nationale

- Les plus et moins values n'entrent pas dans le revenu
  - Les pertes et les gains de détention, qu'ils soient réalisés ou non, les pertes liées au défaut d'un débiteur, n'entrent pas dans la définition de la production
  - Lorsque les actifs sont cédés, ils le sont au prix courant lequel reflète les gains et pertes de détention enregistrées par le vendeur depuis qu'il a acquis le bien.
  - les plus-values non réalisées et les pertes liées au défaut d'un débiteur sont enregistrées dans des comptes de variation de patrimoine autres que les transactions
  - Les pertes liées au défaut d'un débiteur ne réduisent pas le revenu des institutions financières
- Ce qui crée un hiatus avec la réalité perçue par les agents et parfois retracée dans les comptes nationaux
  - Pendant la crise, les pertes résultant de moins-values réalisées sur produits dérivés, n'apparaissent ni dans la production, ni dans les revenus de la propriété des banques. Ainsi, la baisse d'impôt et de salaires (bonus) qui en a résulté a conduit à une augmentation de l'épargne des institutions financière !
  - Les assurés perçoivent les gains de de détention réalisées par les assureurs sous forme de rendement (vie) ou de remise sur primes (non-vie)

# Le revenu selon Hicks (1946) : un concept alternatif

- Deux définitions, l'une en stock, l'autre en flux
  - Revenu #1: « la valeur maximale qu'une personne peut consommer pendant une semaine, en espérant maintenir intacte la valeur capitalisée de ses revenus futurs »
  - Revenu #2: « le montant maximum qu'un individu peut dépenser cette semaine, tout en tout en espérant être à même de dépenser le même montant pendant toutes les semaines qui suivent »
- Les caractéristiques du revenu selon Hicks
  - Il est défini relativement à un flux standard c'est-à-dire ce que les taux d'intérêt courants ou de référence permettent d'obtenir
  - C'est un revenu anticipé et non « historique »
- Toutes les variations de valeur ne sont pas équivalente
  - Une hausse du taux d'intérêt accroît les perspectives de revenu sur les produits à taux variables ou brève échéance mais réduit, par rapport au nouveau taux d'intérêt de référence les perspectives sur les produits à revenus fixes
  - Les plus values sur actions impliquent une augmentation de la quantité d'actions

# Revenu anticipé et gains de détention déjà intégrés ponctuellement au revenu dans le SCN

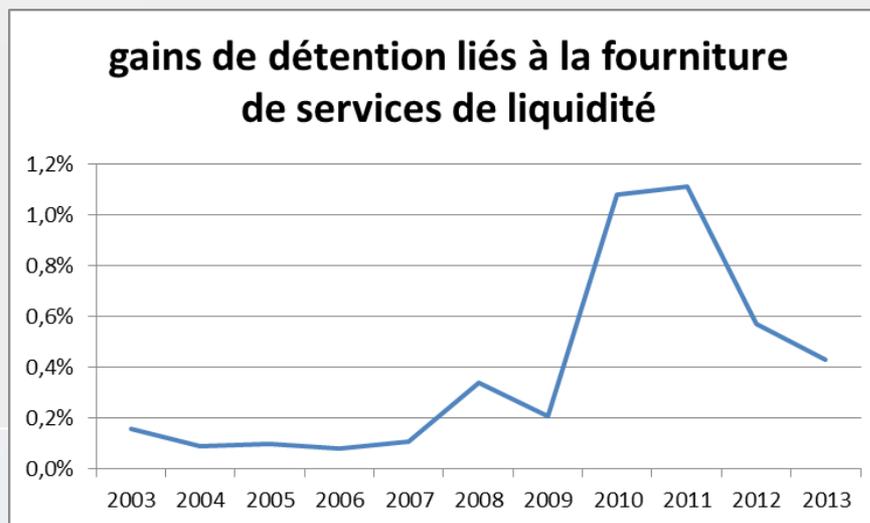
- Revenu anticipé: calcul de la production des assureurs non-vie
  - Primes brutes – indemnités dues dans l’année → production négatives au cas de catastrophe
  - Primes brutes – indemnités anticipées (= moyennes sur 3 ans) → plus proche du mode de tarification théorique du service d’assurance
- Gains de détention sur actions, représentatifs d’un revenu dont l’actionnaire dispose
  - Bénéfices réinvestis sur les investissements directs à l’étranger
- Le SCN inclut également des traitements ponctuels, qui permettent de reconnaître des gains de détention comme rémunération d’un service
  - Une modification de la date, du lieu, des conditions de mise à disposition d’un bien, le rendent plus facilement accessible à l’acheteur et constituent un service dès lors qu’elle facilite les transactions (6.17).
  - Le prix de ce service est contenu dans le prix de vente et se confond avec des gains de détention pour le vendeur. Ces gains de détention « apparents » sont souvent prévisibles ou anticipés.

→ Stockage saisonnier (6.143 et A6.15-A6.18)

→ Opération sur titres et opérations de change (6.170-9.174, 9.63, 17.259)

# Gains sur opération sur titres et opérations de change en rémunération d'un service

- SCN 6.170-9.174, 9.63, 17.259)
  - quand l'intermédiaire achète, le prix du service est égal à l'écart entre le prix de transaction effectif qui est le prix à l'achat et la moyenne des prix affichés pour l'achat et la vente
  - quand il vend, il est égal à l'écart entre le prix à la vente et ce même prix moyen
- Estimation de l'impact en France
  - La production de services de liquidité sur les marchés secondaires et primaires ne représente généralement pas plus de 1% de la production des établissements de crédit
  - Le saut en 2010 est lié à l'accroissement de la qualité des reportings et la chute en 2012 à la délocalisation des services de souscription dans une succursale étrangère.



# Gains de détention comme rémunération du service de stockage saisonnier

- SCN 6.143 et A6.15-A6.18
  - La hausse prévisible du prix est un gain de détention apparent, traité par le SCN comme de la production (6.143 et A6.15-A6.18).
  - Le gain de détention résulte du stockage d'un produit pendant les mois où l'offre est importante, la demande faible et de sa revente dans les mois où la situation est inversée
  - l'écart entre l'indice des prix et l'indice des prix CVS isole la seule composante saisonnière qui représente la motivation du service fourni.
- Estimation sur le stockage souterrain de gaz naturel aux États-Unis
  - Sur la période 2009-2015 ce service est évalué entre 127 et 351 millions de dollar.
  - Il est moins volatil que les gains de détention qui s'établissent entre -421 millions de dollar et 907 millions, avec une moyenne de 135 millions

	variation des stocks			Ecart de valeur	
	valorisé au prix moyen constant de l'année	Valorisé au prix courant CVS	valorisé au prix courant	gains de détention	services implicite lié au stockage saisonnier
<b>2009</b>	1377	618	393	759	225
<b>2010</b>	67	64	-287	3	351
<b>2011</b>	1372	1513	1245	-141	268
<b>2012</b>	29	-174	-301	203	127
<b>2013</b>	-2155	-1734	-1982	-421	247
<b>2014</b>	999	1362	1090	-364	272
<b>2015</b>	2126	1219	1082	907	138
<b>Moyenne</b>	<b>545</b>	<b>410</b>	<b>177</b>	<b>135</b>	<b>233</b>

# Proposition #1: étendre à tous les actionnaires le traitement des bénéfices réinvestis

- le SCN reflète la responsabilité limitée des actionnaires et la situation d'un actionnariat dispersé
  - les revenus des entreprises qui sont mis en réserve comme de l'épargne.
  - Le revenu des actionnaires est limité aux dividendes.
- Quand les entreprises appartiennent à leurs actionnaires, elles n'ont plus d'épargne en propre.
  - Les actionnaires, bénéficient de tous les revenus nets de l'entreprises, qu'ils soient ou non distribués sous forme de dividendes. De fait, s'ils vendent leurs actions, les plus-values reflètent les résultats mis en réserve.
  - Nous proposons d'étendre aux détenteurs résidents et aux investissements de portefeuille le mécanisme des bénéfices réinvestis appliqué aux investissements directs à l'étranger (3.64, 7.137-7.139)
  - Les bénéfices mis en réserve dans les comptes sociaux des entreprises sont réputés avoir été distribués aux actionnaires qui les réinvestissent dans l'entreprise.
  - Le revenu national et l'épargne nationale nette sont affectés d'un montant égal à la différence entre les bénéfices réinvestis sur les investissements de portefeuille en actions étrangères détenues par des résidents d'une part, en actions résidentes détenues par le reste du monde d'autre part.

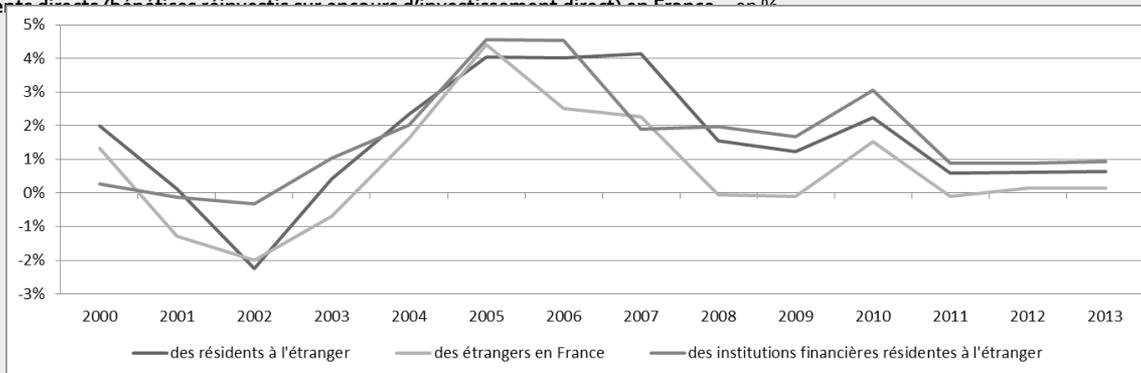
# Proposition #1: estimation des bénéfices réinvestis pour les ménages en France

- Ce retraitement est effectué pour les actions que les ménages détiennent en direct et pour celle qu'ils détiennent au travers de fonds d'investissements ou de contrats d'assurance.

	2010	2011	2012	2013
encours d'actions détenus par les ménages et ISBLSM (en € mds)				
<i>actions cotées en direct</i>	161	135	153	182
<i>actions non cotées en direct</i>	636	619	738	804
<i>actions détenues au travers des fonds d'investissement</i>	140	130	152	167
<i>actions détenues au travers des assureurs</i>	269	254	243	256
bénéfices réinvestis des ménages et ISBLSM en % de leur épargne	10%	1%	2%	2%

- Les bénéfices réinvestis sont estimés en appliquant aux actions le taux de rendement moyen des investissements directs des résidents à l'étranger et des étrangers en France.

Rendement des investissements directs (bénéfices réinvestis au travers d'investissement direct) en France en %



- Le montant des bénéfices réinvestis des ménages est assez volatil. Il dépend des résultats des entreprises et donc de la conjoncture économique. Ce montant est ainsi divisé par 5 entre 2010 et 2013, passant de 10% de l'épargne environ à 2%.

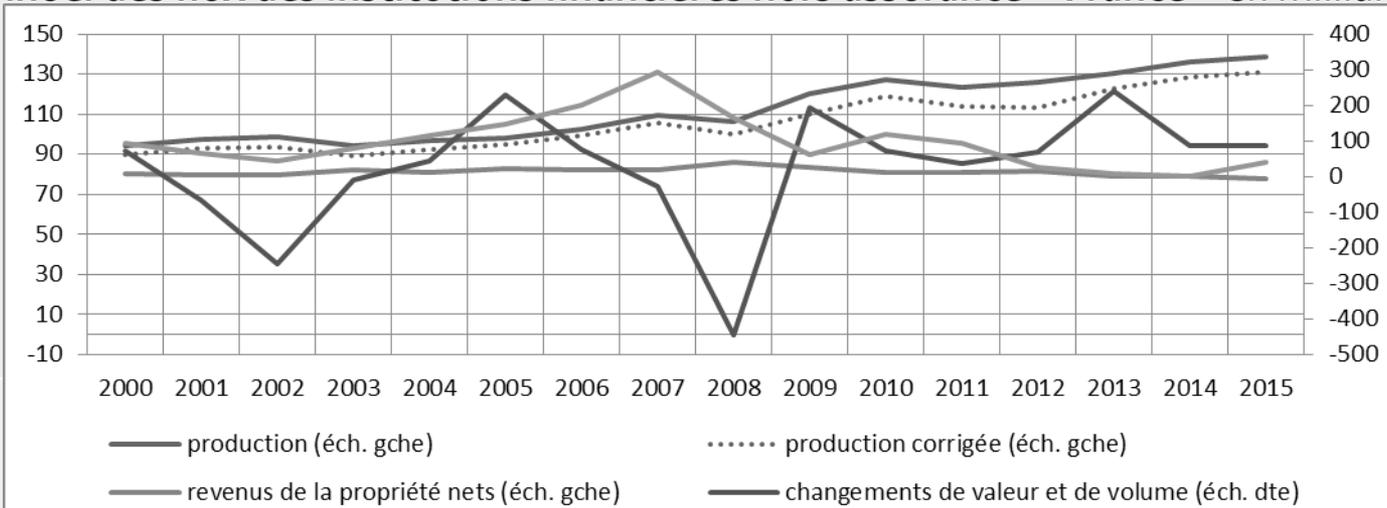
# Proposition #2: déduire des SIFIM les pertes anticipés sur crédits

- Dans le SCN, la mesure des revenus d'intérêt des prêteurs inclut les intérêts non versés sur dette compromises, parce qu'ils restent dus par le débiteur
  - Les accords résultant des renégociations pour étaler la dette et les remises de dette sont traités comme des transferts en capital.
  - Les abandons de créance irrécouvrables sont enregistrés en changements de volume (12.39-12.40).
- Dans les faits, les banques incluent des l'intérêt facial un dédommagement pour le risque de non remboursement
  - les pertes en cas de défaut entrent dans les anticipations des prêteurs et sont incluses dans le taux d'intérêt tarifé
  - Pendant la crise, les comptes nationaux décrivaient en France une baisse infinitésimale de la production des banques et une forte augmentation de leurs revenus nets de propriété, alors que les défauts de paiement les conduisaient à réduire le crédit
- En ligne avec le traitement de la marge des assurances, notre propositions consiste à:
  - déduire des SIFIM les pertes irrécouvrables sur les prêt en abattant le taux effectivement reçu des prêts du montant des intérêts qui ne seront pas recouverts.
  - Cela réduit la production des institutions financières, leur revenu et leur épargne, ainsi que le PIB dans le cas où ces services d'intermédiation sont consommés par les ménages, les administrations publiques ou sont exportés.

# Proposition #2: déduire des SIFIM les pertes anticipés sur crédits

- les pertes sur crédits compromis sont évaluées pour les banques, les sociétés non financières et les ménages
- Les pertes sur créance irrécouvrables représentent au plus 0,2% des encours de crédit, à comparer avec des revenus d'intérêt proche de 5%.
- Toutefois, ces pertes représentent entre 6% et 10% de la production des institutions financières hors assurance.
- Les déduire de la production des institutions financières réduit sa croissance depuis la crise

montant annuel des flux des institutions financières hors assurance - France – en milliards d'euros



# Conclusion

- Deux propositions :
  - Reconnaître les plus values sur actions dans les revenus des détenteurs au même titre que les bénéfices réinvestis des investisseurs directs à l'étranger
  - Réduire la production des institutions financières des pertes anticipés sur crédit
- Leurs avantages:
  - elles rapprochent la comptabilité nationale de la perception des agents
  - Sans en bouleverser le cadre et la cohérence
  - Elles s'inspirent d'ailleurs de traitement déjà existant pour les étendre à des cas comparables